

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHÉ**

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de BLOIS
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux , le 12 décembre à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Franck POINTEAU, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIU, Christian ROUBALAY, Christine VEUILLE, Jérôme SEJOURNE, Sylvaine GENDRAULT

Absent excusé, Monsieur Philippe POITOU ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard GOUDEAU

Délibération 6

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL et AGENCE de l'EAU – Nature des travaux

1/ Réservoir Ouzouer le Marché :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'Etude patrimoniale réalisée sur le secteur de Beauce la Romaine et plus particulièrement sur la commune déléguée d'Ouzouer le Marché a souligné que les installations d'eau actuellement existantes permettaient, en cas de périls, un fonctionnement d'une durée de 2 heures 30 à 3 heures.

La création d'un réservoir d'eau potable supplémentaire avec surpression sur la commune d'Ouzouer le Marché correspond à des travaux préconisés par l'étude patrimoniale relative à l'eau potable sur Ouzouer le Marché. Cette étude préconise la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable de 200 m³ de capacité avec un groupe de surpression de 50 m³/j afin d'obtenir une autonomie au niveau du stockage équivalent entre 16h00 et 24h00.

Le SIAEP souhaite aller encore plus loin, et en accord avec notre exploitant, VEOLIA, en s'assurant d'une autonomie en eau potable du point de vue du stockage de 24h00 en période de pointe. Cela l'amène à prévoir un nouveau réservoir de 400 m³ au lieu de 200 m³ préconisé dans l'étude patrimoniale.

Différents devis ont été demandés et il ressort des premières réponses que le budget qu'il conviendrait de consacrer à ces nouvelles installations est estimé à environ 470.000 euros HT.

A ces dépenses, il convient également de prévoir un budget relatif aux différentes missions

d'étude de sol, de contrôle technique, de géomètre et d'assistance à maître d'oeuvre qui peuvent, à ce jour, s'estimer à la somme de 40.000 euros HT.

L'agence de l'eau, sollicitée sur ce projet, a d'ores et déjà émis un avis favorable au versement d'une aide financière.

Ces travaux seront réalisés, sous réserve des subventions qui seront accordées au titre de la DETR ou de la DSIL, fin 2023 début 2024.

2 / Renouvellement organes hydrauliques Charsonville et installation d'un by pass

VEOLIA a interpellé le SIAEP quant aux conditions d'utilisation du réseau d'eau desservant CHARSONVILLE, et des poteaux incendies.

VEOLIA préconise la remise en état de certains ouvrages afin de sécuriser le centre bourg et la défense incendie.

Ces travaux sont estimés à environ 42.500 euros HT, auxquels il conviendra d'ajouter les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à hauteur d'environ 2.000 euros HT.

Le SIAEP entend se rapprocher des services préfectoraux du LOIRET afin de se voir accorder une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL.

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire aux travaux et aux diverses sollicitations de subventions auprès des autorités compétentes.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 13 décembre 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

